

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	4 h. 39 ^m soir.	2 h. 48 ^m soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »	11 » 7 » »	2 » 48 »
10 h 21 » »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	— » — »	— » — »	— » — »	— » — »

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 40^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 19 Juin.

M. Dufaure a déposé, jeudi, sur le bureau du Sénat sa proposition de loi relative au droit d'association.

Où en sommes-nous de l'amnistie ou de la non-amnistie? Les nouvelles se contredisent parce que le ministère se contredit. La situation à cet égard est si embrouillée que le *Journal des Débats* la définit exactement comme il suit : « Le gouvernement avance, recule, adopte le système des grâces, l'abandonne, y revient, parle de l'amnistie, n'en parle plus, en reparle, surprend l'opinion, la trouble, l'émeut, la rassure, puis l'agite encore, sans pouvoir se résoudre à rien. Et l'on nous dit que l'amnistie s'impose, qu'il est impossible de l'éviter! »

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de cet *imbroglio* qui serait fort amusant si le cœur ne se soulevait pas, quand on songe qu'il est question de faire rentrer parmi nous, non pas les incendiaires et les assassins qui ont exécuté matériellement les incendies et les assassinats, mais ceux-là même qui avaient organisé la commune et pris la direction de ses crimes. Dans la réunion chez M. de Freycinet, dont nous donnons ci-après l'analyse, M. Gambetta, se plaçant au point de vue de l'apaisement général, a soutenu très nettement l'amnistie, et a demandé qu'un projet fût présenté par le gouvernement. La plupart des membres du centre-gauche ont combattu ce système. Le journal de M. Dufaure part de là pour conseiller au ministre de s'abstenir, attendu qu'il est engagé contre l'amnistie par ses déclarations antérieures. Il ajoute que c'est à M. Gambetta qu'il appartient de prendre l'initiative de la mesure puisqu'il la croit juste, opportune et sage.

Malheureusement, le centre gauche (tout l'indique) sera battu. On trouvera aux *Dépêches* les renseignements jusqu'à la dernière heure.

CORRESPONDANCES

(Service spécial du Journal du Lot).

Mercredi soir, M. de Freycinet a réuni au ministère des affaires étrangères, 20 députés et sénateurs appartenant à la gauche et au centre gauche, c'est-à-dire aux groupes les plus modérés du Sénat et de la Chambre, afin de les consulter sur la question de l'amnistie et sur l'accueil qu'elle rencontrerait dans les deux Chambres. Assistaient à cette réunion M. Freycinet et tous les ministres, M. Gambetta, président de la Chambre, M. Léon Say, président du Sénat ainsi que les membres suivants du parlement pour la Chambre : MM. Casimir-Perier, Deville, Waldeck, Rousseau, Fréminet, Borghione, Trarieux, Legrand de la gauche; — Bethmont, Brunel, Riottéau, Lebandy du centre gauche. Pour le Sénat : MM. Hébrard, Scherer, Lenoël, Oscar Lafayette de la gauche; — Calmon, P. Rémusat, Dufresne, Rozière, comte Rampon, Robert-Dehault, Cordier et le général Pellissier du centre gauche.

La réunion commencée à 9 heures s'est prolongée jusqu'à minuit passé. Voici à son sujet

des renseignements détaillés. M. de Freycinet a indiqué au début de la réunion, que tous les ministres avaient gardé une réserve absolue, se bornant à écouter les déclarations et les observations faites par les présidents de groupes et les membres des deux Chambres. Il a ajouté que depuis quelques temps la question d'amnistie était l'objet de la préoccupation du gouvernement, comme de celle du Parlement, et que le conseil des ministres avait jugé utile de faire venir les membres modérés des deux Chambres pour connaître leurs sentiments sur la question, afin que le gouvernement puisse agir en parfaite connaissance de cause.

M. Léon Say fut consulté le premier, sur le sentiment de l'assemblée qu'il préside. M. Léon Say dit que revenu de Londres depuis quelques jours seulement, et à peine installé à la présidence, il n'avait pu se former une opinion suffisante sur l'état des esprits dans la Chambre haute; que certains membres avaient pris position, que d'autres n'avaient pas arrêté ou manifesté d'avis sur la question et qu'il serait téméraire de sa part de formuler un jugement précis. M. Gambetta prit alors la parole et déclara que c'était lui qui avait demandé au président du conseil de réunir les membres modérés de la majorité des deux Chambres pour que le gouvernement pût s'aider de leurs lumières et de leurs concours dans les grandes circonstances que nous traversons. Il a insisté particulièrement pour qu'on consultât ces membres, ces conservateurs républicains dont l'appui raisonné et patriotique fut jadis si profitable à la cause de la République.

Après avoir insisté sur la nécessité de l'union de toutes forces républicaines, M. le président de la Chambre a déclaré : que, si le gouvernement présentait une proposition d'amnistie, on peut assurer qu'elle rencontrerait au moins 320 adhérents dans la Chambre.

En cet état, on ne comprendrait pas que le Sénat pût faire obstacle à cette mesure. Il se mettrait dans une très fautive situation vis-à-vis du pays. M. Gambetta a rappelé à ce propos qu'il avait été l'un des plus ardents défenseurs du Sénat, qu'il en avait soutenu la nécessité en dépit de toutes les contradictions, mais il ajoute que la résistance de cette assemblée rendrait la tâche difficile à ses défenseurs.

D'ailleurs, M. Gambetta croit qu'on a exagéré la portée et le caractère d'une décision prise, il y a quelques jours, par le centre gauche sénatorial. Ce groupe, en se prononçant d'une manière en quelque sorte indéterminée contre l'amnistie, n'a pas considéré le cas où cette mesure serait proposée par le gouvernement et votée par la grande majorité de la Chambre. M. Gambetta estime que le Sénat, s'il envisage cette éventualité, ne créera pas d'obstacle à la réalisation de l'amnistie. En présence du caractère nouveau que revêtira cette question par suite de l'adhésion du gouvernement et de la Chambre, le Sénat considérera la question sous une face absolument nouvelle et ne voudra pas se mettre en opposition avec le sentiment public.

Tels sont les principaux arguments développés par M. Gambetta et reproduits par lui à plusieurs reprises au cours de cette discussion, dans laquelle il est intervenu plusieurs fois.

En dehors des présidents des deux Chambres,

plusieurs des députés et des sénateurs présents ont pris la parole soit pour faire connaître leur opinion, soit pour présenter des observations générales.

Nous citerons notamment M. Hébrard, sénateur de la Haute-Garonne, qui a prononcé également un discours très écouté, où il a parlé en faveur de l'amnistie, en s'inspirant de raisons analogues à celles présentées par M. Gambetta.

Parmi les autres membres qui ont pris la parole, nous citerons également MM. Borghione, Louis Legrand, Bethmont, députés, et MM. Scherer, Paul de Rémusat, Cordier, le comte Rampon, le général Pellissier et Lenoël, sénateurs.

Les trois derniers ont dit qu'à leurs yeux la majorité du Sénat repousserait l'amnistie, cette opinion a été également soutenue par le général Pellissier.

M. Bethmont a déclaré qu'en ce qui concerne la Chambre, elle voterait l'amnistie à une majorité de 300 voix, alors même que cette mesure émanerait de son initiative, et qu'elle serait combattue par le gouvernement.

MM. Gaston Bazille, Calmon, de Rémusat, ont fait diverses observations.

Ainsi que nous l'avons dit par dépêche, la première réunion de la conférence de Berlin a eu lieu, mercredi, et l'espoir est grand pour une entente des puissances, rendue nécessaire par les atermoiements de la Turquie. On lit à ce sujet dans la *République française* :

D'après le traité de Berlin, il s'agissait de conseiller à la Sublime-Porte d'octroyer à la Grèce les concessions territoriales que celle-ci réclamait et en dernière analyse d'intervenir plutôt comme arbitre que comme juge. Aujourd'hui ce n'est plus cela : l'Europe juge et statue par l'intermédiaire de ses représentants; elle n'engage plus la Sublime-Porte à faire telle ou telle concession, elle décide que la concession doit être faite et elle en indique d'une manière précise la proportion et l'étendue. On ne s'occupe pas de savoir si la Sublime-Porte acceptera ou repoussera la sentence rendue : on se réserve purement et simplement de la lui notifier comme un fait accompli, indiscutable et sur lequel il n'y a plus à revenir. Mais, après avoir prononcé l'arrêt, il faudra aviser à l'exécuter et c'est justement ce qui donne à la solution du différend turco-grec une si haute portée, en dehors de son importance naturelle. Elle aura pour effet de montrer si la Sublime-Porte est disposée à s'incliner devant les décisions solennelles du tribunal européen. Or la nature de ces décisions, la forme qui leur est donnée en ce qui concerne la question grecque paraît impliquer que l'Europe se chargera de les exécuter si le sultan les repousse; si la question grecque est tranchée de cette manière, il n'y aura pas de raison pour que le même procédé ne soit pas appliqué à tant d'autres complications qui découlent des dispositions du traité de Berlin laissées en souffrance par la mauvaise volonté ou par l'impuissance de la Sublime-Porte.

On a peine à comprendre la rigueur exceptionnelle du régime auquel M. Paul Bert et ses amis prétendent soumettre l'instruction primaire. Nul, selon le projet adopté par la Chambre, ne pourra remplir, dans une école primaire, une fonction de sous-maître ni de maître adjoint s'il n'est breveté.

Est-ce que cette règle, dit le *Français*, a jamais existé pour l'instruction secondaire? Est-ce que jamais, à aucune époque, ni sous le régime du monopole universitaire, ni depuis que

la liberté de l'enseignement existe, aucune loi, aucun décret, aucun arrêté de l'autorité administrative a exigé que les collaborateurs d'un chef d'institution, les professeurs qui l'emploie, les maîtres qu'il prépose à la surveillance fussent astreints à produire un diplôme de bachelier, un certificat de stage? Les productions légales exigées du chef couvraient tout; sa capacité personnelle impliquait celle des auxiliaires qu'il se donnait sous sa responsabilité.

Pourquoi donc changer cette tradition libérale? Les postes sont-ils donc plus enviés et plus enviables dans l'instruction primaire que dans l'instruction secondaire? Y a-t-il abondance de candidats dans le premier cas, disette dans le second?

Les mesures proposées par M. Paul Bert et approuvées par la Chambre des députés prouvent une fois de plus l'imprévoyance et l'inconséquence de leurs auteurs. Puisque les lettres d'obédience ne vous paraissent pas une garantie suffisante, exigez un brevet, soit; mais ne l'exigez que du directeur ou de la directrice de chaque école; ne l'exigez pas des adjoints. Ne créez pas pour l'enseignement des enfants du peuple, ajoute le *Français*, une entrave qui est une nouveauté et qui ne pèse pas sur l'enseignement des fils de la bourgeoisie. En nous servant de ces mots *peuple* et *bourgeoisie*, nous parlons votre langage, afin de mieux mettre en lumière votre déraison.

Il y a beaucoup d'enfants dans le Lot qui, à cause des distances entre les hameaux (les Mas) et les écoles, ne peuvent pas recevoir l'instruction nécessaire, faute d'un nombre suffisant d'instituteurs. Si le radicalisme, avec ses prétentions autoritaires, diminue le nombre des maîtres, il augmentera le nombre des ignorants. Après ça, c'est peut-être ce qu'il veut au fond, quand il parle du progrès! des lumières. Ce qui les préoccupe uniquement, c'est de régner en maîtres.

Informations

Le *Journal officiel* a publié, jeudi, un décret qui nomme M. Tissot ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. Fournier, mis à la retraite sur sa demande.

D'après les dernières résolutions, c'est à Longchamps, au bois de Boulogne, que la distribution des drapeaux aura lieu.

C'est le ministre de la guerre qui passera la revue des troupes.

Tous les commandants des dix-neuf corps d'armée assisteront à cheval à la cérémonie, accompagnés chacun d'un état-major.

Tous les régiments de France enverront une députation composée du colonel, d'un capitaine du porte-drapeau, d'un sous-officier, d'un caporal et de trois hommes.

Chaque régiment de l'armée territoriale, enverra également une députation composée de la même façon.

Les escadrons du train des équipages militaires recevront un drapeau.

Les chasseurs à pied, un également, dont la garde sera confiée au 25^e bataillon. C'est une députation de ce bataillon qui recevra le dra-

peau.

Toutes ces députations arriveront à Paris du 10 au 11 juillet, par les voies rapides et repartiront trois jours après la cérémonie.

Le maréchal Canrobert a fait, il y a quelques jours, dans son salon, une chute qui l'oblige à garder la chambre; mais son état n'inspire aucune inquiétude sérieuse.

Le *Times* consacre un long article de fond à l'ouvrage américain la *Comédie politique en Europe*, de Daniel Johnson, à l'occasion de la double interdiction qui vient de frapper cet ouvrage (dont la traduction française a paru chez Plon), en Allemagne et dans les gares des chemins de fer en France.

Une fête exceptionnelle, et qui empruntait aux circonstances mêmes dans lesquelles elle se produisait un intérêt presque saisissant, réunissait, dimanche soir, à l'Ecole des Jésuites de la rue des Postes, un nombre considérable d'anciens élèves, groupés autour de leurs maîtres pour célébrer avec eux le vingt-cinquième anniversaire de cet établissement désormais historique.

C'était, en même temps, la fête du Père Recteur, de ce vaillant et éminent P. du Lac, dont l'aimable modestie ne parvient pas à dissimuler la supériorité; aussi la réunion avait-elle une chaleur toute particulière et une solennité imposante.

Une des cours de l'Ecole avait été transformée en une vaste salle de banquet. — Un jet d'eau improvisé, des fleurs et des guirlandes, les écussons emblématiques de l'artillerie, du génie, de Saint-Cyr, de l'Ecole Centrale, se détachaient en vives couleurs sur les longues draperies rouges.

La fête a commencé par un magnifique concert donné dans le grand parloir par des artistes de premier ordre.

Puis, on s'est rendu au banquet, auquel se sont assis plus de six cents convives, dont 450 anciens élèves, les uns qui sont l'élite de notre armée, les autres démissionnaires, mais ayant noblement payé leur dette à la patrie, puis des ingénieurs, des députés, des noms obscurs et des noms illustres, tous réunis par la double fraternité de l'Ecole et de la Foi.

Le coup d'œil était superbe, et si les auteurs des décrets avaient pu contempler tous ces jeunes hommes, groupés autour de leurs maîtres suivant l'année de leur promotion, leurs différentes écoles, leur grade, l'arme ou la carrière à laquelle ils appartiennent, ils en auraient ressenti une impression invincible et profonde.

Au dessert, un des élèves actuels, au nom de tous ses camarades, a adressé un discours au P. du Lac, qui a répondu par de touchantes et éloquents paroles.

On lit dans le *Gaulois* :

L'interpellation de M. Robert Mitchell sur le journal *l'Arançais* a donné lieu à l'incident suivant :

M. Tirard ayant prononcé le mot : « se brûler la cervelle », M. Paul de Cassagnac, sans penser à mal, lança à M. Tirard cette phrase d'ailleurs inoffensive :

— Mais nous ne voulons pas, Monsieur, que vous vous brûliez la cervelle...

A quoi M. Tirard a répondu avec hauteur :

— Ce n'est pas vous, dans tous les cas, qui me la brûlerez...

— Nous pourrions essayer cela quand vous voudrez, répliqua M. de Cassagnac.

— *Jamais de la vie!* riposta M. Tirard sur un ton adouci.

Lorsque M. Mitchell descendit de la tribune, M. de Cassagnac, ému du ton provoquant qu'avait pris tout d'abord M. Tirard, chargea deux de ses amis, MM. Dugué de la Fauconnerie et Georges Brame, de lui demander des explications. Mais ces messieurs firent observer que la dernière phrase du ministre, le « *Jamais de la vie!* » avait enlevé à ses premières paroles tout caractère militant, et qu'il n'y avait pas lieu, dans ces conditions, de donner suite à l'incident; M. de Cassagnac s'est rendu à cet avis.

On juge actuellement en province un procès assez curieux dont nous ne parlerions pas, si les détails que nous avons sous les yeux ne soulevaient des questions légales de la plus haute

importance. Il s'agit des traitements infligés aux aliénés et du despotisme brutal auquel sont soumis ces pauvres humains privés de raison, mais privés jusqu'à un certain point seulement. On frémit en pensant à l'arbitraire dont disposent des employés sobaltes et aux terribles abus qu'ils font de leur autorité sur des êtres sans défense et notoirement irresponsables. Quel que soit le sort réservé à Estoret, on peut espérer que le procès de Beauvais sera le point de départ d'une enquête sérieuse sur les maisons de fous et les hospices d'aliénés. Le gouvernement doit tenir à honneur de ne pas laisser subsister la barbarie en pleine civilisation.

(Liberté).

La cour d'assises de Beauvais a condamné Estoret aux travaux forcés à perpétuité.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Deux bonnes nouvelles qui intéressent deux de nos compatriotes et amis; nous les publions avec le plus vif plaisir :

M. Gustave Bousquet contrôleur des contributions directes à Rochedonart (Haute-Vienne), est nommé, par décret du 17 juin, contrôleur principal à Cahors.

M. Alexandre Lacassagne médecin en chef de l'hospice militaire de Médeah est appelé à la chaire de médecine légale près la Faculté de Lyon.

MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA RAGE.

Arrêté préfectoral du 28 mai :

Art. 1^{er}. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

Art. 2. — Les chiens trouvés sans collier sur la voie publique, les chiens errants, avec ou sans collier, dont le propriétaire est inconnu dans la localité, seront saisis et abattus sans délai; dans aucun cas ils ne peuvent être vendus.

Art. 3. — Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles précédents les chiens courants en action de chasse; mais ils doivent porter la marque du propriétaire.

Art. 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats enragés et les animaux des mêmes espèces qui ont été mordus par des animaux enragés ou sont soupçonnés de l'avoir été.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déferés aux tribunaux compétents.

Par décision de Monseigneur, ont été nommés : curé d'Aujols, M. Roquetanière, curé de Sabadel (Gorses); — curé de Sabadel, M. Delbos, vicaire de Lacapelle-Marival; — vicaire de Lacapelle-Marival, M. Souilhé, vicaire de Labastide-Murat; — vicaire de Labastide-Murat, M. Caniac, nouveau prêtre.

Sur la proposition du ministre de la guerre, M. le président de la République a rendu, à la date du 31 mai dernier, une décision portant suppression de la division de cavaliers élèves sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Comme conséquence de cette décision, il ne sera plus contracté d'engagements volontaires pour ladite Ecole.

Les fêtes de la St-Jean, à Gourdon, 26 et 27 juin, promettent d'être très brillantes. Les affiches sont pleines de promesses, et pour peu que le beau temps soit aussi du programme, la foule des étrangers affluera sur le *Tour de Ville* de la vieille cité Gourdonnaise, si pittoresque et si hospitalière.

Grande fête patronale les 27 et 28 juin à Sérignac. Course aux anneaux, jeux de toutes sortes, bal champêtre, brillant feu d'artifice, rien n'y manque et MM. les jeunes gens de Sérignac ont le droit de compter sur un grand concours d'étrangers.

Dans la nuit du 15 au 16 courant, un incendie a éclaté à Villesèque-de-Monteil, près St-Céré. On présume que le feu a pris dans la cave, où se trouvait une certaine quantité de

bois.

Le propriétaire de la maison incendiée, le sieur Jean Deldoux, cultivateur et tonnelier, couché à 9 heures et demie, s'est éveillé au milieu des flammes et n'a eu que le temps de sauter par la fenêtre.

Grâce aux efforts des pompiers et des habitants de St-Céré, arrivés en toute hâte, à deux heures et demie du matin tout danger avait disparu.

La maison et les meubles brûlés peuvent être évalués à 1,500 fr. Ces pertes sont couvertes en partie par un assurance.

Nous venons de recevoir le premier fascicule d'une publication quasi locale : *Le Feu-Follet*, œuvre de plusieurs intelligents enfants du Quercy, sous la direction habile de notre collègue à la *Société des Etudes*, le poète M. Francis Maratuech. Nous souhaitons bonne chance à ce recueil, aussi savoureux par la forme que par les sujets traités dont voici l'énumération :

Le Feu-Follet. Voyages. — Le Quercy pittoresque. — Francis Maratuech. Album du Feu-Follet. — Poésies. — Henri de Bornier, F. Mistral, Victor Billaud, Marc Calmon, Léger Rabès, A. Trassy, Francis Maratuech. Choses de la Saison. — La Légende du Rossignol; la Chanson de Mai. Varia. — Hymne de Mai, Jocelyn, par Emile Fage; — Une partie de cartes, par Gustave Guiches. Ethraë, Etude de mœurs grecques, par d'Estella. Chronique. — Bibliographie.

Le *Phare de la Loire* ayant dénoncé un fonctionnaire de Saint-Nazaire, M. René Kerviler, ingénieur, coupable d'avoir assisté à la procession de la Fête-Dieu, ce dernier répond :

Les processions n'étant pas interdites, je n'ai fait qu'user de mon droit en suivant une habitude constante. Je ne vois pas en quoi la République peut avoir à souffrir de l'affirmation religieuse, bien au contraire; et je n'aime pas plus les Tartufes de religion que les Tartufes de liberté.

Après un des derniers orages, un aérolite est tombé dans un champ à Lucas, près de Castillon (Gironde).

C'est une sorte de pierre paraissant contenir une certaine proportion de parties métalliques. Son aspect est noirâtre, ses dimensions sont 60 centimètres de long sur 40 de large dans sa partie la plus étendue. La chute de ce météore a été accompagnée d'une traînée lumineuse; grâce à son poids et à la force acquise, cette pierre s'est fortement enfoncée dans le sol détrempé par la pluie en produisant une forte détonation.

Les savants auront la matière à un examen approfondi; on sait, en effet, que la chute d'aérolites est un phénomène assez rare et d'autant plus digne d'observation que la science n'a pu encore s'éclaircir d'une façon nette sur l'origine de ces pierres tombées du ciel.

Nous lisons dans l'*Aveyronnais* du 7 juin :

L'un des jours de la semaine dernière, la femme Durand, née Marie Vergnet, de Gagnac, canton de Laissac, apercevant un serpent qui pénétrait dans le jardin Huyés, situé au-dessous de sa fenêtre, descendit de sa maison pour le tuer avec un bâton. Mais à peine ce serpent était-il tué, qu'on en vit s'avancer un autre dans la même direction, puis un troisième, puis un quatrième, et cela continua par intervalles, pendant trois jours. La femme Durand, poursuivant la tâche qu'elle avait commencée et bravant la répugnance et la peur éprouvées en cette occasion par beaucoup d'autres personnes du voisinage, notamment par les enfants, qui osaient à peine sortir de leur maison, a tué dans trois ou quatre jours 57 serpents.

Tous ces reptiles étaient de l'espèce couleuvre; leur longueur variait de 50 centimètres à 1 mètre 25; tous paraissaient monter des prés qui longent l'Aveyron et se dirigeaient vers le jardin Huyés en suivant une rigole.

Qu'est-ce qui pouvait les attirer en si grand nombre sur ce point? Est-ce la présence d'un four aujourd'hui détruit pour la construction d'une étable, à l'entour duquel ils auraient eu antérieurement l'habitude de venir se réchauffer?

Quoiqu'il en soit, cette invasion de serpents, qui ne paraissait point terminée au moment où l'on nous a transmis ces renseignements, faisait à Gagnac le sujet de toutes les conversations, et la femme Durand y était félicitée pour sa coura-

geuse vigilance. Le fait nous paraît assez curieux pour être mentionné.

Un épouvantable accident vient de jeter la consternation à St-Dizier (Vosges).

Vers onze heures du matin, une épaisse fumée s'élevant dans la direction des forges de Marnaval, à deux kilomètres de St-Dizier, était remarquée avec inquiétude par les habitants de cette ville. — La croyance générale était que les forges de Marnaval brûlaient. Immédiatement les pompiers suivis d'une grande partie de la population se portèrent sur le lieu du sinistre; là, on apprit que le haut-fourneau de l'usine de MM. Desforges venait de faire explosion.

Ce haut-fourneau est un des plus considérables de France; il produit 80,000 kilos de fonte par jour. L'explosion s'est produite au moment de la coulée. La force de l'explosion a été telle, que la fonte en fusion a été projetée à une distance considérable, et qu'un bateau se trouvant de passage sur le canal de la Marne au Rhin a pris feu.

En outre des dégâts matériels qui sont incalculables, il y a à déplorer de nombreux accidents.

Le fils Desforges, jeune homme plein d'avenir, est très grièvement blessé, peut-être mort à l'heure où nous écrivons ces lignes;

M. Desforges père est également grièvement blessé;

Un ouvrier a les deux jambes coupées;

Trois ou quatre autres ouvriers sont très grièvement atteints.

Un certain nombre d'autres ont reçu des blessures plus ou moins sérieuses.

MM. Desforges, père et fils, ont été ramené en voiture à St-Dizier; mais M. Desforges, père, avec un courage digne d'éloges, a voulu, malgré ses blessures, se faire reconduire à l'usine, pour se rendre compte des dégâts et produire des consolations aux victimes. C'est seulement après ce devoir accompli, qu'il rentra chez lui en proie à une fièvre des plus violentes.

Ce ne sont pas seulement les pertes matérielles et les accidents qui sont à déplorer dans cette catastrophe; l'usine emploie 300 ou 400 ouvriers qu'un chômage forcé, plus ou moins long, va jeter dans la gêne et peut-être dans la misère.

Le nommé Chudamp, jardinier à Romainville, près Paris, revenant des Lilas, où il avait passé la soirée chez des parents, a été assailli, sur la route de Romainville, par trois soldats. Frappé de deux coups de sabre à la tête et de coups de poings, il tomba inanimé et ses agresseurs le dévalisèrent.

Un sous-officier, caserné au fort de Rosny, ayant entendu ses cris de détresse, accourut le sabre à la main et put voir les trois soldats s'enfuir à toutes jambes vers Romainville.

Le sous-officier les suivit de loin et les vit entrer dans une maison de tolérance, dans laquelle il pénétra à leur suite. Les trois soldats avaient pris place dans une salle basse; le sous-officier s'approcha d'eux et voulut prendre leur numéro matricule; mais alors les trois misérables se retèrent sur leur supérieur qui dut battre en retraite.

Quelques instants plus tard, il revenait à la tête de six hommes de garde et une lutte terrible s'engagea. Deux des malfaiteurs, sur le point d'être pris, sautèrent par la fenêtre et réussirent à s'enfuir; le troisième, acculé dans un coin, fut garotté et mis à la disposition de M. Dulac, commissaire de police de la localité.

Vers deux heures du matin, M. Dulac entendit tout à coup proférer des cris et des menaces sous ses fenêtres; il se leva en toute hâte, et vit les deux compagnons de son prisonnier qui faisaient mine d'attaquer le commissariat. Mais devant l'attitude énergique du magistrat, qui s'était armé de son revolver, les deux hommes se retirèrent.

Un des soldats a été arrêté au moment où il rentrait à sa caserne; le troisième est en fuite.

L'état de M. Chudamp a été jugé fort grave par les médecins de l'hôpital Thenon, où il est malheureux a été transporté.

M. de Pressac, ancien chef d'escadron au 6^e chasseurs en garnison à Rennes, s'est tué d'un coup de revolver à la tempe, dans une chambre de l'hôtel Richelieu, à Limoges.

M. de Pressac était, dit-on, venu à Limoges pour se marier, il avait cinquante-quatre ans; il était riche et paraissait heureux; donc ne faisait pressentir une telle fin.

La rue Centrale à Lyon a été mardi dernier mise en émoi par un jeune enfant de huit à dix ans qui accomplissait une évasion des plus dangereuses.

Ce jeune enfant avait été, dit *Lyon Républicain*, enfermé par punition dans un appartement du deuxième étage s'était échappé par une fenêtre et, s'avançant sur la saillie d'une corniche, avait parcouru ainsi une distance d'une dizaine de mètres pour arriver à saisir la cordette d'une jalousie. Suspendu à ce soutien fragile, il se laissa glisser ensuite jusqu'au premier étage.

Arrivé là, il se suspendit à une autre saillie et, se balançant dans l'espace, se préparait à sauter dans la rue; mais il en était encore séparé par une hauteur de plusieurs mètres, et le pauvre enfant risquait fort de se tuer en tombant sur le trottoir.

Les passants, spectateurs effrayés du danger que courait l'enfant, lui crièrent de ne pas sauter. Des voisins apportèrent une échelle et l'enfant put ainsi descendre sans danger.

Une attaque nocturne, suivie de vol, a eu lieu lundi, à 2 heures du matin, à Paris, dans la rue Boissy-d'Anglas, à peu de distance de la place de la Concorde.

Un jeune homme du meilleur monde, M. d'U... sortant de son cercle, s'est vu assailli par trois hommes armés de couteaux. Mis dans l'impossibilité de se défendre, M. d'U... fut dépouillé de son portefeuille qui contenait 5,000 francs.

Un membre du même cercle, M. le comte d'A..., avait, en sortant vers onze heures du soir, remarqué aux environs du cercle trois individus, deux en blouse et le dernier en redingote, dont le signalement se rapporterait assez bien à celui des voleurs.

Un legs assez inattendu vient d'être fait à la ville de Vienne en Autriche. Un nommé Henri Lustig a laissé à la commune une somme de 30,000 fr., avec cette condition que les intérêts de ladite somme seront ajoutés au capital jusqu'à ce qu'ils arrivent à former un total de 5 millions de francs. D'après les calculs des autorités municipales, cette condition ne sera remplie qu'au bout de deux cent trente années. La section du contentieux du conseil municipal de Vienne, dit *l'Allgemeine Zeitung*, a voté l'acceptation de ce legs et nommé un commissaire pour s'entendre avec la Caisse d'épargne où le dépôt devra avoir lieu.

THÉÂTRE DE CAHORS.

DIRECTION DE M. GILBERT.

Spectacle du samedi 19 juin,

Charles VI.

Opéra en cinq actes, Halévy.

Dimanche, 20 juin,

Mignon.

Opéra comique en trois actes, A. Thomas.

Mardi, 22 juin,

Rigoletto.

Opéra en trois actes, Verdi.

Bureaux à 7 heures et demie. — Rideau à 8 heures.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOUR	SAINES	FOIRES.
20	Diman. s Silvère	
21	Lundi. St-Louis de G.	Marciillac, Salviac.
22	Mardi. s Radulphe	Lalbenque, Mauroux, Saint-Céré, St-Jean-de-Laur, St-Germain.
23	Mercur. s Nélis	Blars, Martel.
24	Jeudi. NAT. s JEAN B.	Comiac.
25	Vend. s Gallican.	Aujols, Lacapelle-Marival, Caniac, Gignac.
26	Samedi ss Jean et P.	Concorès.

Lunaisons du mois de Juin.

- ☉ N. L. le 7, à 10 h. 4 du soir.
- ☽ P. Q. le 15, à 10 h. 4 du soir.
- ☉ P. L. le 22, à 4 h. 55 du soir.
- ☽ D. Q. le 29, à 10 h. 7 du matin.

Les jours croissent de 17 m. du 1^{er} au 20 et décroissent de 4 m. du 20 au 30.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 19 Juin.

Naissance.

Pégourié, Jules, rue Lastié, 8.

Mignot, Louis, rue Donzelle.
 Hug, Jeanne, à Regourd.
 Chaumont, Marie, rue St-Barthélémy, 13.
 Nègre, Néomie, rue Jean Vidal, 7.
 Frayssy, Marie, (Naturelle) rue Soubirous, 24.
 Antefage, Marguerite, rue de la Liberté.
 Montagnac, Joséphine, rue Fondue-haute 13.
 Lajaunie, Henri, rue Lastié, 13.
 Pradal, Pierre, rue Nationale, 16.
 Feyt, Irma, rue Foydel 13.
 Cramont, Juliette, Impasse Cardaillac à Labarre.
 Pelaprat, Marie, rue du Lycée.

Décès.

Lartigue, Anne, 86 ans, rue Vayrols.
 Vialard, Jean, rue du Bouquet, 7.
 Récès Marie, 61 ans rue Rempart.
 Blanc, Pierre, 45 ans, à la Gare.

Buste de Champollion le Jeune en plâtre

Par M. JEAN FRANCÈS,

Elève de l'École des Beaux-Arts, membre de la Société des Etudes du Lot.

On souscrit au bureau du *Journal du Lot*, où le buste est exposé.

Prix : 5 fr.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 juin soir.

Par décret en date du 17 juin, publié par le *Journal Officiel* de ce matin, M. le général de division Clinchant, commandant le 6^e corps d'armée, est nommé gouverneur militaire de Paris.

Le *Rappel* a reçu une dépêche de Rochefort ainsi conçue : Un peu d'enflure autour de la blessure, mais rien de sérieux.

Le *Mot d'Ordre* publie une lettre de Rochefort lue mardi à la réunion de l'Alcambra pour développer et propager la liberté de la pensée, la seule qu'on nous laisse, dit-il.

Rassurez-vous, mes amis, sur ma santé. Elle est bonne, il suffirait d'un peu d'air de la patrie pour me remettre tout à fait.

Le *XIX^e Siècle* félicite le gouvernement au sujet de l'amnistie.

Il espère que les membres du Parlement opposés à l'amnistie réfléchiront avant de la repousser.

Le refus de l'amnistie serait un aveu de faiblesse.

Le *Journal des Débats* engage le gouvernement à éviter les demi-mesures. Elles auraient tous les inconvénients de l'amnistie sans en avoir les avantages.

Le *Soleil* estime qu'aujourd'hui on ne peut plus échapper à la nécessité de faire l'amnistie; il demande qu'elle soit faite au plus vite, sous la responsabilité de ceux qui la rendent inévitable.

Le *Parlement* engage le ministère à ne pas pas prendre l'initiative de l'amnistie, de laisser à M. Gambetta le soin de la réclamer et de l'appuyer seul.

La *République française* remarque que la politique de dégrèvements est un fait nouveau dans notre histoire financière qui ne se voit en France que sous la République.

Tous les procureurs généraux de France viennent d'être convoqués à la chancellerie pour y recevoir les dernières instructions de M. le garde des sceaux relativement à l'exécution des décrets du 29 mars.

Tous les procureurs généraux, sauf un, s'inclinent devant ces ordres, dit le *Gaulois*.

L'unique procureur général réfractaire est un membre du centre gauche de l'ancienne Assemblée nationale, un des députés les plus intelligents, les plus libéraux et les plus sincèrement républicains de cette assemblée. M. Francisque Rive, procureur général à Douai, vient d'envoyer sa démission motivée à M. Cazot.

Le président de la République, qui devait se rendre hier au concours régional de Melun, en a été empêché par les délibérations concernant le projet d'amnistie.

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 19 juin, 1 h. soir.

Hier au soir nouvelle réunion chez M. de Freycinet.

Les ministres ont arrêté la forme définitive du projet relatif à l'amnistie, ainsi que les termes de l'exposé des motifs. Le ministre de la justice M. Cazot, avait été chargé de préparer cette rédaction.

La *République française* croit que le projet sera déposé aujourd'hui à la Chambre des députés.

Paris, 2 h. 30, soir.

On annonce que M. Gambetta prononcera, ce soir, un discours à Belleville, à l'occasion de l'amnistie.

Paris, 3 h. 10, soir.

M. de Freycinet vient de déposer à la Chambre un projet d'amnistie plénière, pour tous les crimes politiques depuis 1870. Il demande l'urgence qui est votée.

La commission sera nommée lundi.

Bourse de Paris

Cours du 19 Juin.

Rente 3 p. %	86 20
— 3 p. % amortissable	88 60
— 4 1/2 p. %	116 00
— 5 p. %	120 00

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 1^{er} juin.

La Guerre Russo-Turque d'après des documents inédits, par ***.
 Orphée aux Enfers, par M. Elie Reclus.
 La Gendarmerie, son histoire et son rôle; les inconvénients du régime mixte, par M. Ernest Leblanc.
 Le Charmeur (Deuxième partie), par M. Marc-Monnier.
 Tableaux Algériens: — Une Razzia dans le Djebel-Nador (1864), par M. Gustave Guillaumet.
 Médailleurs contemporains: Sully-Prudhomme, par M. André Lemoyne.
 Le Potier du Tanagra, par M^{me} Henry Gréville.
 L'Idéal (Poésie), par M. Jean Aicard.
 Le Salon de 1880, par X...
 Revue du Théâtre: Musique, par M. Louis Gallet.
 Lettres sur la Politique extérieure.
 Chronique politique.
 Journal de la quinzaine.
 Bulletin bibliographique.
 Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 50 (12 juin 1880).

La Loi de Dulong et Petit, par M. J. Moutier.
 — Michel Servet, par M. H. Tollin. — Du Sombulisme provoqué. — Manuel de statistique comparée, par M. Legoyt. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 50 (12 juin 1880).

M. Cuivillier-Fleury, par M. A. Cartault. — Le Ministère de d'Argenson, d'après M. Edgar Zevort, par M. Albert Sorel. — Du droit de propriété à Sparte, par M. Fustel de Coulanges (de l'Institut). — La Licence des sciences philosophiques et sociales, par M. Alfred Fouillée. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Bulletin.
 On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.
 Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.
 Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n^o du 12 juin.

Texte: Salon de 1880. (5^e Article), A. Genevay. — Salon. — Récompenses, X. — Mérimée. — Critique des Salons, un Vieux Parisien. — Amusettes, Graphe. — Petite Chronique, X.
 Gravures: Portrait de M^{lle} Baretta. Dessin de

M^{lle} Abhéma, d'après son tableau (*Salon de 1880*). — Les Héros de la Fête. Etude de M. Casanova, pour son tableau (*Salon*). — Le Préfet Valentin reçu par le général Uhrich. Dessin de Pouilleux Saint-Ange, d'après son tableau (*Salon*). — Diane chasserresse. Groupe mécanique en argent et vermeil de Jamnitzer (1508-1585). Gravure de Dargent. — Prosper Mérimée en 1830. D'après une aquarelle anonyme appartenant à M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. — Prosper Mérimée vers 1868. D'après une photographie de Reutlinger. Dessin de Kreutzberger. — Cul-de-lampe: Sphinx, facsimilé d'une eau-forte de Charpentier. — Lettres ornées: I, tiré d'une série de lettres du XVII^e siècle.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 48^e fascicule consacré au département de l'Aube.

Texte: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

Gravures: Vue de Troyes. — Héloïse et Abailard. — Eglise de Pont-Hubert. — Arcis-sur-Aube. — Carte coloriée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

La statistique Universelle, par Louis PEYRAMONT (A. GHIO, éditeur, Palais-Royal. Prix 1 franc.)

M. Peyramont, qui depuis nombre d'années s'efforce d'acclimater chez nous le goût des connaissances concernant l'étranger, a choisi cette fois un excellent moyen de les vulgariser.

Le tableau qu'il vient de publier fournit en un seul coup-d'œil, sous une forme des plus pratiques, un vaste ensemble de renseignements importants sur tous les pays du Globe.

Ces renseignements sont répartis en neuf groupes principaux: 1^o Superficie; 2^o Population répartie en nationalités; 3^o Situation financière, dette, budget; 4^o Organisation militaire, pied de paix et pied de guerre; 5^o Commerce; 6^o Monnaies; 7^o Etat religieux et développement de l'instruction; 8^o Voies de communication, réseau ferré, postal et télégraphique; 9^o Villes importantes. On voit par cette simple nomenclature que la *Statistique universelle* ne laisse de côté aucune des questions qui concernent l'état intellectuel et matériel de tous les peuples et l'on comprend que l'œuvre de M. Peyramont ait nécessité les recherches les plus longues et les plus savantes.

COMPAGNIE GÉNÉRALE d'Assainissement et de Fertilisation VIDANGE DE JOUR ET DE NUIT

Perfectionnés et complètement désinfectés

DIPLOME D'HONNEUR

Usines à Puteaux, Nanterre, Bicêtre, Thiais et Lille

PRODUITS CHIMIQUES

Sulfate d'ammoniaque, Engrais composés

ÉMISSION

de 1,600 Obligations de 500 fr.

REMBOURSABLES EN 50 ANNÉES

Intérêt : 30 Francs par An

Payables par trimestre à raison de 7 fr. 50 en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

La Compagnie d'Assainissement et de Fertilisation est en ple exploitation et donne des bénéfices importants.

Ces obligations sont garanties par première hypothèque prise sur les immeubles et le matériel de la Société.

PRIX D'ÉMISSION : 488 FRANCS

50 francs en souscrivant.
 38 francs à répartition.
PAYABLES :
 100 francs le 1^{er} août 1880.
 100 francs le 1^{er} septembre 1880.
 100 francs le 1^{er} octobre 1880.
 100 francs le 1^{er} novembre 1880

Le coupon d'octobre de 7 fr. 50 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 485 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du lundi 28 au mercredi 30 juin 1880 à la CAISSE VIVIENNE

45, rue Vivienne — PARIS

Les coupons de Juillet sont reçus en paiement sans commission.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE ATOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mésentérique, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir

faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty. Cure N° 98,614; Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

L'eau de RÉCHELLE, hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Vin de Gilbert Séguin fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus

de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris 378, rue Saint-Honoré.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE
Dulycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

MÉDECINE.
I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte.
II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.

— Faire usage des PASTILLES et des POUDDRES DE PATERSON, au bistrot et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses, — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

GRAINE DE LIN TARIN
Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS
constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie
Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.
EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FEU-BLANC
La boîte: 1 fr. 30
DARTRES, DEMANGEAISONS, VICES DU SANG
POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.
ESSENCE DE FALSAPELLLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Livret des familles.
MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Avis au public

A CAHORS, RUE FÉNELON, MAISON CAGNAC N° 4.

Les marchands de la grande liquidation, qui se trouvent à Agen, rue Garonne, 27, invitent les personnes de la ville et des environs, à venir visiter leur magasin, pour se rendre compte de leurs marchandises.

Pour finir de faire écouler les marchandises le plus promptement possible, il sera fait de grands rabais.

Aperçu de quelques prix :

Montres double cuvette or, pour homme au lieu de 200 fr., vendues	128 fr.
Montres, double cuvettes or, pour dames	55 fr.
Montres, argent	19 fr.
Montres, doubles cuvettes, argent	25 fr.
Montres, argent, pour dames	29 fr.
Montres, en melchior, marchant bien	6 fr. 90
Dés, argent	1 fr. 45
Boucles d'oreille, or et corail, garanti	2 fr. 25
Chaînes argent, garanties, depuis	8 fr. 00
Couverts en ruolz	1 fr. 45
Cuillères à café, ruolz	0 fr. 40
Couverts, vrai métal blanc	2 fr. 95
Cuillères café, métal blanc	0 fr. 75
Couteaux de table, manches en véritable buffle, la douzaine	14 fr. 00
Couteaux dessert	12 fr. 00
Timbales pour enfants, en ruolz, depuis	1 fr. 00
Salières, tige ruolz	0 fr. 50

On trouvera un choix plus complet d'autres marchandises, dans les mêmes conditions.

L'entrée est entièrement libre, aussi bien pour les visiteurs que pour les acheteurs.

6 jours de Vente.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches et pendant une année, à titres d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un
Journal Conservateur.
Adressez les demandes à M. le Directeur,
177, Boulevard St-Germain, Paris.

TRÈS PROCHAINEMENT
OUVERTURE
DU

GRAND HOTEL-RESTAURANT
du Palais National.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS
Le Moniteur
des
Valeurs à Cots
(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Parait tous les Dimanches
PAR AN
Semaine politique et financière
— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^e LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS
PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Taibout — Paris

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire: Administration de la C^e concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

GARÇON DERECETTES DEMANDÉ.

On demande un homme sérieux de la province pour être garçon de recettes. Pas de caution; l'honnêteté suffit, mais est indispensable. Bénéfices et retraite, 1,800 fr. par an pour commencer. Ne pas envoyer les certificats, mais donner tous les renseignements et dire la profession actuelle en écrivant avec timbre de retour à M. Bor, 37, Boulevard Sébastopol, à Paris.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFRUOISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

Monsieur DEYNAUD, courtier demande la représentation d'une maison de vins du midi pour le gros. Cours du Médoc, 28, Bordeaux.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Tailleur et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.
Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.
Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Elix de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

PLUS de CHEVAUX COÛRONNÉS!!! Garantie prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternès, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.